

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

SOMMAIRE

p.1 : L'édito / **p. 2** : International : La France doit accueillir Julien Assange / **p.3 à 7** : Place au débat : quelle « grande SECU » ? / **p.7** : Actualité sociale : Urgence pour l'hôpital public/ **p.8** : Coup de gueule : le remplacement du statut de la fonction publique par un code



Dans cinq mois aura lieu la prochaine élection présidentielle. A en croire les sondages, le match serait plié : un candidat de droite succéderait à un autre candidat de droite. La gauche morcelée en cinq tendances ne parviendrait pas à hisser un de ses candidats au deuxième tour. Certes, il faut se méfier des sondages et des sondeurs, surtout lorsqu'ils appartiennent tous à des amis de Macron. Néanmoins, malgré certaines propositions en phase avec ce que souhaitent les électeurs, aucun candidat ne semble en mesure de drainer un nombre suffisant d'électeurs pour passer l'étape du premier tour. Certains suggèrent une primaire, d'autres une réunion à cinq, sans succès pour l'instant. D'autres, imperturbables, veulent continuer leur chemin solitaire. Pourtant, il ne fait pas de doute que si la droite ou pire l'extrême-droite parvenaient à gagner l'élection, le réveil serait douloureux pour les Français. Macron n'a pas renoncé à sa réforme des retraites. Péresse entend supprimer 350 000 postes de fonctionnaires sans préciser où d'ailleurs. Dans la police, comme sous Sarkozy ? Dans l'hôpital, déjà exsangue ? Dans l'éducation alors que la France est déjà à la traîne par rapport aux autres grands pays européens ? Dans les collectivités locales qui peinent déjà à assurer les services que leur a confiés l'Etat sans transférer les moyens tant humains que financiers qui auraient dû aller avec ?

Quoiqu'il en soit, rares sont les candidats qui parlent de ce qui intéresse vraiment nos compatriotes, à commencer par le pouvoir d'achat et l'emploi.

Certes, certaines entreprises ont compris la nécessité d'augmenter les salaires si elles veulent recruter mais elles sont encore très

minoritaires. Du côté des fonctionnaires, c'est toujours le gel du point d'indice qui prévaut. Alors que les prix du gaz et de l'électricité n'ont cessé d'augmenter ces derniers mois, tout comme les prix des produits de première nécessité, nombre de nos compatriotes ont du mal à « joindre les deux bouts ». Avec la crise sanitaire, le nombre de Français sous le seuil de pauvreté n'a jamais été aussi haut. Et ce n'est pas l'augmentation promise du taux du livret A qui y changera quelque chose.

Côté emploi, les chiffres du chômage qui semblent s'améliorer, ne doivent pas masquer la réalité : de plus en plus de personnes sans emploi sortent des statistiques de Pôle emploi. Ce n'est pas avec la réforme de l'assurance chômage, complètement mise en place ce 1^{er} décembre que les choses vont aller en s'améliorant. Quant à la Sécurité Sociale, de gros nuages pèsent encore sur elle avec les propositions de réduction des « charges patronales » qui ne sont en réalité que du salaire différé.

Vous l'avez compris, la lutte pour le maintien de notre modèle social n'est pas près de se terminer.

Qu'il s'agisse du personnel hospitalier, des retraités, des personnels en lutte pour le maintien de leur usine ou plus globalement de la lutte pour la défense et le développement des services publics, Résistance Sociale sera toujours aux côtés de ceux qui refusent le modèle libéral et son cortège de laissés pour compte.

C'est ainsi que nous sommes signataires avec beaucoup d'autres du manifeste pour l'inclusion bancaire.

Marinette BACHE

Pierre KERDRAON

INTERNATIONAL

La France doit accueillir Julian Assange : c'est URGENT !

Après avoir trouvé, pendant 6 ans, refuge à l'ambassade d'Équateur -d'où il pouvait répondre aux campagnes de calomnies- Julian Assange est toujours détenu dans l'isolement près de Londres, dans une prison de haute sécurité destinée aux plus dangereux terroristes.

Parce que les juges lui refusent ses droits les plus élémentaires, Julian Assange a subi une incarcération inhumaine : placé au secret, avec une « promenade » d'une demi-heure par jour hors de sa cellule.

C'est le rapporteur spécial à l'ONU qui le dit : il y est « *soumis à une torture psychologique aux lourdes conséquences physiques, qui met sa vie en danger immédiat* ». Son état de santé est considérablement dégradé. C'est toujours le même rapporteur qui écrit : « *Julian Assange doit à présent être libéré immédiatement, réhabilité et indemnisé pour les abus et l'arbitraire auxquels il a été exposé.* »

Qu'est-il donc reproché à Julian Assange pour qu'il soit traité avec autant d'inhumanité, comme s'il était un ennemi public mondial ? Eh bien d'avoir, grâce à la mise en place du site WIKILEAKS qui protège les lanceurs d'alerte et les journalistes du monde entier, simplement PUBLIÉ des documents, en préservant les sources, pour le droit de savoir de tous et ceci, comme il le dit, dans le seul espoir que : « *si les mensonges provoquent des guerres, la vérité amènera la paix* ». Ainsi en avril 2010, WikiLeaks publie des documents classifiés sur la guerre d'Irak et notamment la vidéo Collateral murder (« Meurtre collatéral »). Cela, les Etats-Unis ne peuvent le supporter. Ils veulent le poursuivre pour espionnage ; il risquerait 175 ans de prison.

Julien Assange a aussi révélé que l'Etat français et la présidence ont été espionnés par les « alliés » américains. C'est Dupont-Moretti lui-même qui disait, avant de devenir ministre de la Justice : « *On va tout de même rappeler ce qu'il a permis de révéler. Il a permis de révéler en France que Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande avaient été espionnés par les Américains, ça n'est pas rien. Il a permis de révéler également que Pierre Moscovici et François Baroin, deux ministres français de l'économie, avaient fait l'objet d'une opération d'espionnage économique conduite par les États-Unis.* »

En publiant les preuves irréfutables de milliers de crimes et d'affaires de corruption, Julian Assange a fait œuvre de salubrité publique.

Aucune loi ne peut justifier, en démocratie, ce type d'incarcération, une telle violation, des droits fondamentaux, des traitements indignes qui mettent en danger la vie d'un prisonnier politique.

Les médias, au service du libéralisme et soumis à la puissance des Etats-Unis, se taisent honteusement. Ah si seulement il avait été incarcéré en Chine ou en Russie !

Les Etats-Unis veulent son extradition et viennent de remporter une victoire car les magistrats britanniques de la Haute Cour ont récemment annulé une décision de 1^{ère} instance qui s'y opposait.

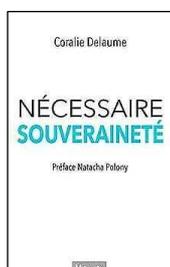
En France de nombreuses pétitions ont exigé sa mise en liberté. Il a également reçu le soutien d'une quarantaine de députés venus des divers bancs de l'Assemblée.

Quant à Macron, fidèle aux intérêts financiers qu'il sert et adepte de la soumission aux intérêts américains, il se tait.

Alors que la France et l'Union européenne prétendent, avec de grands discours, protéger la liberté d'information et se réclament de la transparence de la vie publique, le gouvernement et ceux de l'UE se taisent honteusement, indignement.

Exigeons de Macron et de son gouvernement que la France accorde l'asile politique à ce lanceur d'alerte !

NOTE DE LECTURE



Il y a un an Coralie Delaume essayiste et militante (on se souvient de son implication dans la campagne contre la privatisation des aéroports de Paris), décédait des suites d'un cancer. Cet ouvrage posthume, préfacé par Natacha Polony, entend mettre fin à la forfaiture qui consiste à identifier le combat pour la souveraineté, combat juste et le nationalisme exacerbé.

Comme le disait Jaurès, « un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène ».

PLACE AU DEBAT

QUELLE « GRANDE SECU » ?

Par Jean-Claude Chailley

Nombre d'organisations demandent depuis des années le 100 % Sécu, le remboursement de la prévention et des soins à 100 % par la Sécurité sociale.

La « Grande Sécu » promue comme ayant les faveurs d'Olivier Véran, est-ce pareil que notre 100% Sécu ?

➤ **Il ne peut pas s'agir de « Grande Sécu », sauf si on éclate la Sécu... Et, pour nous, la Sécu c'est toutes ses branches, pas la seule branche maladie.** Il faut au contraire revenir sur la réforme de la perte d'autonomie, dont la gestion est confiée à un organisme **extérieur**, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) avec **financement propre, 100% fiscalisé.**

➤ **La « Grande Sécu » Véran qui fâcherait les complémentaires va mal avec l'annonce de réforme des retraites...qui est favorable aux fonds de pension, l'extension des complémentaires d'entreprise à la fonction publique.**

Le débat a lieu en période préélectorale pour un éventuel projet de loi après les élections. Olivier Véran a demandé au **HCAAM**, (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie), « **des scénarios de rupture entre assurance maladie et complémentaire** ». Le gouvernement n'est pas obligé de tenir compte des avis.

Le HCAAM présente 4 scénarios. Il n'en recommande aucun. Tous peuvent faire l'objet d'un projet de loi et être votés.

L'orientation du gouvernement (et de LR...) : les équilibres budgétaires d'abord !

Pour la Sécu le « quoiqu'il en coute » s'est traduit par 100 milliards de déficits, de dette, en 3 ans. Depuis le gouvernement martèle qu'il faut des « réformes structurelles » : Jean Castex, 7 décembre 2020 : « Etudier les conditions **d'un retour à un équilibre durable des comptes sociaux**, considérant les recettes, les dépenses, et **la dette sociale...** »

➤ **Pas de recettes nouvelles**, toujours plus d'exonérations de cotisations sociales, d'impôts et taxes des entreprises, et des économies. Puis il fait voter (sur proposition LR) **la règle d'or ;**

➤ **Manipuler la population : « Assurer la compréhension, par l'opinion publique, ...afin de garantir l'adhésion du plus grand nombre ».**

➤ Quant à LR, FN, Zemmour, MEDEF... **l'affichage « d'augmentation du salaire NET » a un double objectif : la destruction de la Sécu et la baisse du salaire BRUT.**

Panier de soins, assurances complémentaires et supplémentaires.

Annouer des remboursements à 100% ne suffit pas. Tout dépend du champ de ce qu'on rembourse, qu'on appelle panier de soins. La Sécurité sociale peut rembourser à 100% tout ce qui est utile à la prévention et aux soins. **C'est ce que nous demandons.**

Elle peut aussi rembourser partiellement les soins, les médicaments (15%, 65%, ...) et les assurances **complémentaires** remboursent tout ou partie du reste. Pour les médicaments non remboursés (panier de soins réduit), une assurance **supplémentaire** peut y pourvoir.

Le scénario 4 : « Décroisement entre les domaines d'intervention de l'assurance maladie obligatoire et des assurances complémentaires »

Il s'agit de « **partager le panier de soins entre panier public et panier privé** »

▪ **La Sécurité sociale prendrait en charge un panier de soins public (réduit) à 100%.**

- **Les assureurs privés prendraient en charge à 100% un panier s'étendant considérablement.**
 - **Les prix des médicaments** actuellement remboursés à 15% ou 30% ou 65%, **deviendraient libres**, donc les tarifs des *supplémentaires* augmenteraient brutalement.
 - C'est la « liberté » : « **les assurés seraient libres de s'assurer ou non** » !
 - **Les réseaux de soin des assureurs privés pourraient se développer.**
- Comme toujours après avoir dérégulé il conviendrait « de conserver quelques garde fous »** : les ALD (Affections de Longue Durée), le panier de soins de la **CSS**

La **CSS, Complémentaire Santé Solidaire**. Elle remplace la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé)

➔ **Le scénario 4 c'est le système des Etats Unis, de la Banque mondiale, de l'Union européenne...La présence de ce scénario est une menace gravissime !**

Le scénario 3 : « Une assurance complémentaire obligatoire, universelle et mutualisée »

Il s'agit de confier aux complémentaires une mission de service public au sens européen : le SIEG: « La reconnaissance de la complémentaire santé comme Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) ».

- La possibilité de fournir le SIEG serait ouverte à **tout opérateur**.
- Ils pourraient également **offrir librement et sans contrôle différents services non sanitaires**.
- Maintien de l'obligation de l'employeur à prendre en charge au moins 50% du cout
- Pour les pauvres la CSS serait maintenue
- C'est la notion européenne de Service d'Intérêt Economique Général qui se substitue à la notion française de service public échappant à la marchandisation.
- **Avec le SIEG les assurances complémentaires auraient un statut comme la Sécurité sociale (SIG). Cette dualité est instable.**

L'étape suivante -exigée depuis des lustres par les multinationales de l'assurance- serait d'intégrer la Sécurité sociale dans le SIEG, dans la concurrence dite libre et non faussée : C'est la **mort de la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat**.

Le scénario 1 : « Améliorations dans le cadre de l'architecture actuelle »

Une proposition chère autre autres à Martin Hirsch : « **Plafonner le montant annuel du RAC (Restes A Charge) grâce à un mécanisme de type bouclier sanitaire** »

Prétexte de communication : il y a parfois des restes à charge insupportables.

Réalité : En France, grâce aux luttes, le reste à charge moyen est le plus faible de l'Union européenne. On peut donc **augmenter la moyenne tout en écrêtant. Il s'agit donc d'une augmentation des restes à charge.**

Variante : des forfaits. Elle est assortie comme toujours -comme aux Etats Unis- du filet de sécurité « **pour les personnes modestes qui avancent en âge** », « **les salariés précaires** », « **les plus faibles rémunérations** »...Quel beau projet de société !

➔ **Solution simple : supprimer tout reste à charge.**

Le scénario 2 : Extension du champ d'intervention de la sécurité sociale. C'est le seul dont parlent les médias, la « Grande Sécu ».

On ne peut qu'approuver l'intention qui va dans le bon sens :

- « **Le scénario d'extension du champ d'intervention de la sécurité sociale, c'est-à-dire l'accroissement du taux de remboursement par l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire, la Sécu) de certaines dépenses de santé, revient en quelque sorte à généraliser le dispositif des ALD (Affection de Longue Durée, prises en charge à 100% par la Sécu) à l'ensemble des patients et des prises en charge.**».

- **« AMO intervenant comme assureur unique pour un champ plus large des dépenses**, ce qui rendrait aux ménages, sous forme d'augmentation de leur pouvoir d'achat, une fraction importante des charges de gestion des complémentaires (qui représentent 7,6 Mds € en 2019) ».

Concret : extension de « l'ANI » (complémentaires d'entreprise) à la fonction publique

Néanmoins les « contraintes » financières reviennent au grand galop :

- **« La régulation devrait ainsi être renforcée dans un double objectif de maîtrise des dépenses de santé et d'accès financier aux soins » :**

Positif : « **Suppression des tickets modérateurs** » (ce qui reste à charge après remboursement de la Sécu et que la complémentaire santé peut prendre en charge en partie ou en totalité). Parfait, c'est ce qu'on demande.

Positif : « **S'agissant de la participation des patients** aux frais d'hospitalisation, le forfait de 24 euros, le forfait journalier hospitalier et le futur forfait de passage aux urgences de 18 euros **seraient pris en charge par la sécurité sociale** ».

Concret : mise en place de l'inadmissible forfait urgences le 1^{er} janvier 2022

Négatif : « S'agissant des chambres particulières... elle pourraient toujours être remboursées par les complémentaires santé ».

Négatif et nécessaire aux équilibres financiers : « Les autres participations financières et franchises pour l'ensemble des soins...pourraient être maintenues en l'état ou bien supprimées. Le cas échéant, elles pourraient être remplacées par une **franchise annuelle forfaitaire. Cette franchise constituerait une contribution des assurés au financement des dépenses** »

Négatif : **les dépassements d'honoraires restants pris en charge par les complémentaires.**

- **Communication : éviter de donner prise aux mobilisations** : « Elle (cette franchise forfaitaire) présenterait néanmoins l'inconvénient d'être plus visible que les micro-franchises actuelles, et donc potentiellement davantage décriée ».

Ce qui menace l'ensemble du dispositif : le champ du panier de soins : « Evolution de la régulation des dépenses de santé et du rôle de l'assurance maladie ».

- **« Le panier des soins** couverts par la sécurité sociale devrait faire l'objet d'une gestion plus dynamique, concernant **tant les sorties que les entrées** »

▪ **Ce panier de soins sera restrictif. Preuve** : « **la CSS**, le dispositif (ou une partie de ce dispositif) garderait son intérêt pour l'interdiction des dépassements d'honoraires, voire pour **l'accès à un panier plus large** ».

➔ **La régulation des dépenses de santé se fera en partie par le panier de soins.** Il ne couvrira pas l'ensemble des besoins sinon il n'y aurait pas besoin de garder la CSS.

Le financement : poursuite de la fiscalisation.

« **L'extension des dépenses prises en charge par l'AMO implique d'augmenter à due proportion ses recettes** ».

Ce sera la CSG, la TVA, les impôts et taxes payées par les ménages et non par les cotisations sociales, alors que les exonérations de cotisations dites « patronales » sont astronomiques |

➔ **Problème** : Macron prend « en même temps » des mesures structurelles contradictoires à ce qui apparaît comme positif.

Une réforme peut en cacher une autre !

Le HCAAM évoque une réforme globale du financement de la Sécurité sociale, (d'ailleurs en cours, vers l'étatisation –destruction de la Sécurité sociale, ouvrant la voie aux multinationales de l'assurance).

NOS PROPOSITIONS :

La Sécurité sociale d'Ambroise Croizat, c'est chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

C'est l'unité et l'unicité de la Sécurité sociale, le maintien de son monopole, l'universalité, la démocratie sociale, le financement par la cotisation sociale.

La « rupture » ce serait une Sécurité sociale du 21^{ème} siècle, dans le cadre de ces fondamentaux, au lieu de l'éternelle mise en déficit suivie de réformes pour revenir aux équilibres budgétaires, rembourser la dette, dans le but d'achever la Sécu

Le débat électoral c'est bien, mais dans l'immédiat nous dénonçons le PLFSS 2022

- Qui garantit la poursuite de la crise sanitaire et de la maltraitance institutionnelle dans les EHPAD comme à domicile.
- Qui ne revalorise les retraites que de 1,1% alors qu'il faudrait immédiatement au moins 100 € de rattrapage. Nous nous opposons à la nouvelle réforme des retraites.
- **La dette d'Etat ne sera jamais remboursée. Si la dette sociale ne l'était pas non plus, 18 milliards seraient immédiatement disponibles.**

Il y des propositions pour toutes les branches sinon ce n'est plus la Sécu.

En ce qui concerne la branche santé de la Sécu, le 100% Sécu que nous voulons, c'est le remboursement de la prévention et des soins à 100% par la Sécu.

Le panier de soins c'est TOUT ce qui est utile à la prévention et aux soins.

Le 100% Sécu implique la suppression des franchises, des dépassements d'honoraires, des restes à charge,...En conséquence il n'y a plus besoin de conserver la CSS (ex CMU-C, ACS) pour « plus démunis » comme dans les 4 scénarios.

Quelques réactions : L'Humanité, 24 novembre :

CGT : Catherine Perret : « **La CGT propose un projet global de Sécurité sociale intégrale financé par les cotisations sociales, elles-mêmes assises sur les salaires** qui rétribuent la force de travail... **La CGT combat l'étatisation de la Sécurité sociale, matérialisée notamment par le remplacement des cotisations par l'impôt, particulièrement avec la contribution sociale généralisée (CSG).** C'est d'ailleurs toujours l'objectif d'Olivier Véran à travers son soutien à « une grande Sécu ...

CFDT : Jocelyne Cabanal «... Par ailleurs, accéder à une bonne santé, ...relèvent désormais de droits universels. **Leur financement relève de la CSG...L'État n'a pas seul le monopole de la construction de l'intérêt général... il faut concevoir, dans une logique de coopération, l'articulation entre Sécurité sociale et protection sociale complémentaire...** C'est pourquoi, enfin, **le projet d'un 100% Sécu santé, qui fait table rase des acteurs et d'une construction collective, nous paraît une illusion dangereuse pour les usagers ».**

PCF : Frédéric Boccara : « **La « grande Sécu » préconisée par Olivier Véran sent l'entourloupe.** Elle met au cœur de l'assurance-maladie son financement, mais sans le dire... **C'est donc un panier de soins limité.** Mais c'est aussi, semble-t-il, booster un secteur de praticiens et d'établissements, à côté du secteur remboursé, où les tarifs seraient non seulement libres, mais aussi non remboursés. Sauf à prendre une assurance privée, devenue alors « supplémentaire ». Rien d'universel donc! **Pour assurer ce financement, (des 22 Md remboursés par les complémentaires) c'est la CSG, voire la TVA qui sont envisagées! Toujours par les ménages, donc, et nouvelle éviction des cotisations sociales!**

PCF : Frédéric Boccara : « **La « grande Sécu » préconisée par Olivier Véran sent l'entourloupe.** Elle met au cœur de l'assurance-maladie son financement, mais sans le dire... **C'est donc un panier de soins limité.** Mais c'est aussi, semble-t-il, booster un secteur de praticiens et d'établissements, à côté du secteur remboursé, où les tarifs seraient non seulement libres, mais aussi non remboursés. Sauf à prendre une assurance privée, devenue alors « supplémentaire ». Rien d'universel donc! **Pour assurer ce financement, (des 22 Md remboursés par les complémentaires) c'est la CSG, voire la TVA qui sont envisagées! Toujours par les ménages, donc, et nouvelle éviction des cotisations sociales!**

ACTUALITE SOCIALE

URGENCE POUR L'HÔPITAL PUBLIC DÉSASTRE SANITAIRE EN COURS.

(Ce texte, à l'initiative de la Coordination nationale des hôpitaux et maternités de proximité, signé par Réso, a servi d'APPEL POUR UNE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 4 DÉCEMBRE 2021 Avec manifestation à Paris et actions locales, départementales ou régionales)

Notre accès à une santé de qualité et de proximité est de moins en moins assuré malgré l'abnégation des personnels. L'hôpital public se désintègre avec partout des fermetures de lits, de services, en particulier d'urgence et de SMUR mais aussi en psychiatrie, en chirurgie, en médecine, en soins de suite

...

Le laisser-faire actuel privilégie le secteur privé, avec des conséquences dramatiques pour l'accès aux soins (dépassement d'honoraire, frais administratifs ...mais aussi recul de la proximité.)

C'est une catastrophe sanitaire qui s'amplifie. La situation actuelle des hôpitaux a pour conséquence d'accroître les souffrances des malades, des personnes en situation de handicap, et de provoquer une surmortalité. Le renoncement aux soins s'accroît.

Le gouvernement ne peut se contenter de distribuer quelques millions ici et là pour tenter de calmer les esprits.

**L'hôpital public est garant de l'accès aux soins de toutes et tous.
Nous demandons un plan d'urgence pour l'hôpital public !**

– Un choc d'attractivité pour les personnels, par une vraie reconnaissance salariale, par une amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi en leur permettant de travailler conformément à leur éthique ce qui suppose de les écouter et de réformer la gouvernance. Il faut changer les systèmes de fonctionnement et de management basés sur des critères de performance et de rentabilité. Il n'y pas de soins sans humanité !

– Un vaste plan de formation, de recrutement et la titularisation des contractuels :

– La réouverture de tous les lits et services fermés et des ouvertures autant que de besoin.

– **L'établissement d'une vraie démocratie sanitaire unissant personnels et usagers-citoyens.**

Les moyens financiers suffisants doivent en être donnés par une modification du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2022.

Manifeste pour l'inclusion bancaire

Depuis plusieurs mois, sous l'égide de Convergence Services Publics, dans un collectif animé par Loïc DAGUZAN, s'élabore un Manifeste en faveur de l'inclusion bancaire des populations et des territoires.

Ce Manifeste aura pour ambition de renouveler l'approche de l'inclusion bancaire en dépassant l'approche classique de l'inclusion bancaire des populations en l'étendant à l'inclusion bancaire des territoires au moment où :

- les banques s'apprêtent à fermer, dans les années qui viennent, plusieurs milliers d'agences bancaires (ainsi que des distributeurs automatiques de billets)
- la Poste entend poursuivre sa politique de fermeture de milliers de bureaux de poste
- la Banque de France se désengage très fortement du territoire

Ce Manifeste contiendra plusieurs dizaines de propositions directement opérationnelles en faveur de l'inclusion bancaire des territoires et des populations.

Il vise à renforcer et rendre effectif les dispositifs existants en faveur du droit au compte et du plafonnement des frais bancaires. Il vise à approfondir et enrichir la mission d'accessibilité bancaire (Livret A) confiée à la Banque postale au service de la clientèle financièrement fragile.

Il jette une lumière crue sur l'absence totale de suivi de l'inclusion bancaire dans l'ensemble des départements et des territoires d'Outremer dans lesquels les taux de pauvreté varient de 33 à 77%.

Il appelle à la tenue d'une table ronde, autour du thème de l'inclusion bancaire des populations et des territoires, réunissant l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, représentants des directions et des personnels, associations de consommateurs et d'usagers, associations de lutte contre l'exclusion ...)

Réso est signataire de ce manifeste.

COUP DE GUEULE

Le statut des fonctionnaires transformé en code. A droit constant, vraiment ?

Par Pierre KERDRAON

D'abord on me permettra de rappeler le pourquoi d'un statut des fonctionnaires dont la première mouture a été créée en octobre 1946, modifiée en 1959 avant le statut mis en place par Anicet Le Pors en 1983 date à laquelle le statut a été étendu à la fonction publique territoriale et à la fonction publique hospitalière.

En fait, un premier statut, corporatif, avait déjà vu le jour sous le régime de Vichy mais il a surtout permis à Pétain et Laval de limoger un grand nombre de fonctionnaires et notamment de policiers parce qu'ils étaient juifs, francs-maçons, communistes... Pour empêcher de revivre cela, il fallait donc faire en sorte d'assurer aux fonctionnaires un statut afin qu'une révocation ne puisse intervenir sans un motif valable et pour que le fonctionnaire puisse être correctement défendu en cas de faute ou de décision arbitraire. Ce statut prévoit notamment la séparation du grade et de l'emploi, permettant au fonctionnaire de conserver son grade en cas de changement d'affectation. De plus, afin d'éviter la corruption, le principe d'une juste rémunération (un traitement et non pas un salaire) est posé. Pour que tous les fonctionnaires d'un même grade soient payés de la même façon un point d'indice est défini. A chaque emploi est attribué un grade et à chaque grade une échelle d'indices permettant au fonctionnaire de progresser un minimum en fonction de son ancienneté. Des concours sont organisés pour accélérer la montée en grade. Au fil du temps et des luttes syndicales d'autres droits ont été obtenus.

De fait, la droite n'a jamais accepté l'idée même d'un statut des fonctionnaires, plus encore quand il a été étendu aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le statut est accusé de tous les maux, oubliant au passage qu'il garantit aussi aux usagers-citoyens un service de qualité. Résultat : les fonctionnaires sont de plus en plus remplacés par des contractuels privés souvent en contrats à durée déterminée. L'exemple de la Poste est parlant. Composée jusqu'en 1989 de fonctionnaires d'Etat, assermentés, elle est aujourd'hui majoritairement peuplée de contractuels. Nul besoin d'un sondage pour constater qu'en 20 ans le jugement des citoyens sur la qualité du service postal s'est fortement dégradé.

Depuis son élection Macron n'a jamais cessé de s'attaquer aux fonctionnaires. On n'oublie pas bien sûr son refus de revaloriser le point d'indice gelé depuis 10 ans ni sa tentative d'imposer sa loi sur les retraites mais d'autres coups de canifs sont intervenus comme le remplacement des commissions administratives paritaires, vidées d'une partie de leurs compétences. Il est évident qu'en remplaçant le statut par un code il lui sera plus facile s'il est réélu (mais un président de droite en fera de même) d'apporter de nouveaux coups de canifs. Au final ce n'est pas les fonctionnaires qui seront perdants, c'est aussi les citoyens !

VOUS AUSSI, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de Résistance Sociale, association loi 1901 :
Siège social :
121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15
Site Internet : www.resistancesociale.fr
Courriel :
webmaster@resistancesociale.fr
Présidente de RESO et directrice de la publication :
Marinette BACHE

NOM PRENOM :
ADRESSE :
TEL : Portable :
E-mail :
 J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros
 Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros
À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)